

Nantes, le 11/01/2023

Affaire suivie par :  
Françoise CASSARD

**Le directeur régional  
à  
ADAR CONSEIL  
MOTTAL Sam  
104, avenue des Fougères  
93420 VILLEPINTE**

**Objet : Mise en œuvre de formations spécifiques  
en hygiène alimentaire**

**PJ : Modèle d'attestation**

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration d'intention de dispenser en région Pays de la Loire des formations spécifiques en hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale, prévues à l'article L.233-4 du code rural.

Votre organisme est enregistré en région Pays de la Loire sous le n° : **52 0491 02 2023**

Ce numéro d'enregistrement est régional, il n'est valable que pour les stagiaires formés en Pays de la Loire. La mise en œuvre de la formation dans d'autres régions nécessitera un enregistrement auprès de chaque DRAAF concernée. L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilé à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L.6351-1 du code du travail.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences réglementaires de l'arrêté du 5 octobre 2011 et en particulier les objectifs de formation décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement au plus tard le 31/03 de l'année N un bilan d'activité de la prestation de formation réalisée durant l'année N-1

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à remettre aux stagiaires à l'issue de la formation. A toute fin utile, l'ensemble des documents relatifs à ce dispositif de formation, ainsi que la liste des organismes de formation enregistrés en Pays de la Loire, est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Formation-a-l-hygiene-alimentaire>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service régional de la formation et du développement

  
Philippe NENON  
